

INTERVENTION SÉMINAIRE ENSEIGNEMENT
AGRICOLE LE 19 NOVEMBRE 2020

EPS : RÉFORME DE LA VOIE GT ET DE LA VOIE
PRO



PLAN DE L'INTERVENTION

1. La réforme du lycée : sens et contexte
2. L'évaluation, la certification
3. Présentation d'outils professeur : exemple de référentiels

-
- Sens et contexte

La réforme : un enjeu de politique éducative pour une double ambition

- Couronner la formation commune de la quasi-totalité d'une classe d'âge
 - Permettre de réussir son parcours de formation supérieur et son insertion professionnelle
-

Un Constat

- Primaire/ secondaire/ Enseignement supérieur : cette trilogie structure notre imaginaire de l'école
- L'école et le collège organisent la scolarité obligatoire « l'école du socle »
- Massification dans l'Ens. supérieur : **700000** étudiants en 1980 - **2 millions** en 2000 - **2,6 millions** en 2016
- **BACCALAUREAT 88,3%** d'une classe d'âge – **LICENCE : 61%** ne vont pas au bout du parcours de 3ans

Une mise en perspective : un questionnement

- Le BACCALAUREAT : **Sésame d'entrée** dans le l'Ens. Supérieur ? **rite initiatique** ? **passoport pour** s'insérer socialement
- Quel rôle pour le lycée ? La réforme un enjeu de pol educ au delà de l'EPS
- Mieux préparer les élèves de l'enseignement professionnel à leur insertion professionnelle
- Mieux accompagner les élèves (personnalisation et progressivité des apprentissages)
- Valoriser le lycée professionnel

POUR

Un parcours de formation plus simple, plus lisible, plus en cohérence avec la poursuite d'étude.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ENTRE ENJEUX DE SOCIÉTÉ ET FORMATION DES ÉLÈVES ...

Un constat

- 66 % des français de plus de 15 ans ont eu une pratique physique en 2018...
- Dans ces APSA beaucoup de pratique autonome = se prendre en charge dans sa pratique ?
- La moitié des vœux du sup concernent 4 Universités (Droit / Psycho/ Médecine et STAPS)

En EPS

- Des tendances fortes sur certaines APSA
- Une moyenne nationale en hausse constante
- Attachement fort aux référentiels d'examens
- Reconnaissance de la CP5 comme formatrice
- Bascule de l'enseignement des programmes à l'enseignement des référentiels

Un questionnement

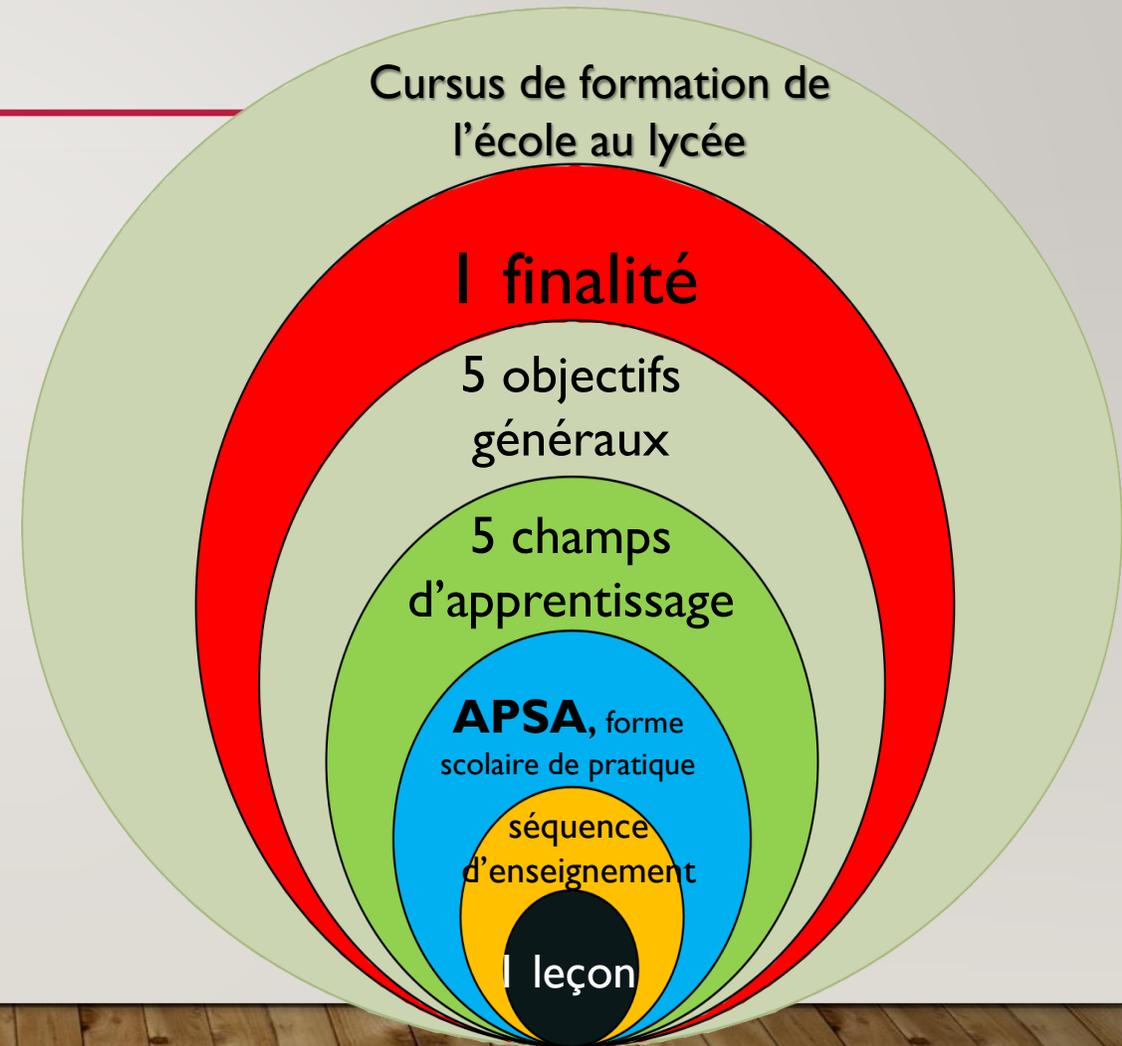
Quel apport de l'EPS à la formation d'un élève (motrice, culturelle, citoyenne, sociale, santé vs activité professionnelle...) et en quoi l'EPS peut-il contribuer à la réussite dans l'enseignement supérieur et en particulier dans la filière STAPS et/ou à l'insertion professionnelle

POUR

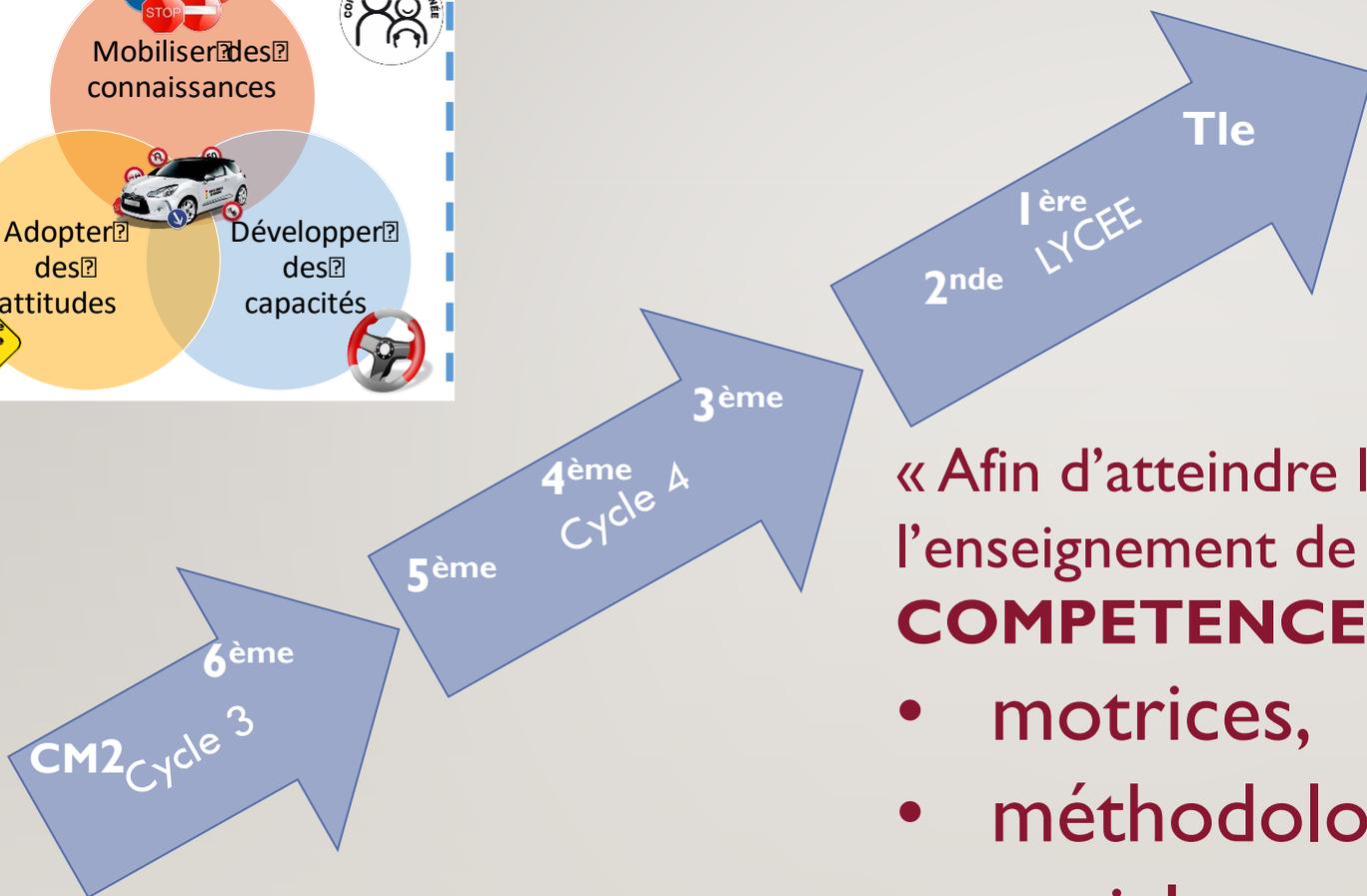
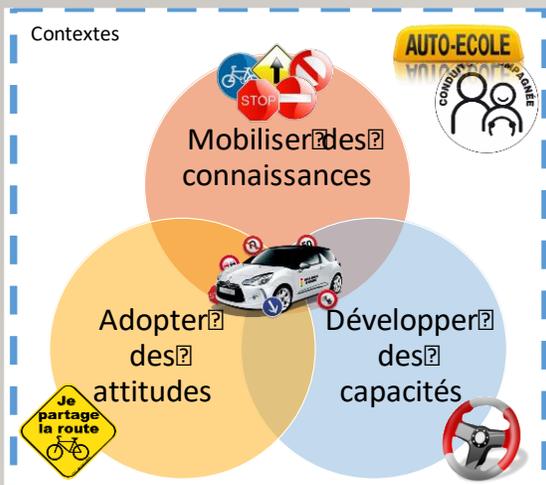
Interroger les pratiques professionnelles en EPS aujourd'hui au regard de ces deux axes

L'ARCHITECTURE DES NOUVEAUX PROGRAMMES

- Cohérence sémantique
- Parcours de formation de l'élève : approche curriculaire
- Culture professionnelle partagée
- Lisibilité



UN PARCOURS DE FORMATION SUR 3 ANS



5 champs d'apprentissage

permettant de vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine.

« Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction de **COMPETENCES** qui articulent différentes dimensions :

- motrices,
- méthodologiques et
- sociales »

« L'éducation physique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de les enrichir et d'en acquérir de nouvelles qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte. »

FINALITÉ DE L'EPS

- **2019 : Former par la pratique physique sportive et artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.**
- *Rappel 2009 : former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.*

Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ».

Quelles incidences sur la manière d'exercer son métier de professeur d'EPS ?

LA FINALITÉ DE L'EPS

Finalité 2010 : former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué

Finalité 2019 : former un citoyen épanoui, cultivé, **capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire**

- **2010** : savoir gérer sa vie physique et sociale. Etre capable de réinvestir les effets de sa formation en dehors de l'école.
- **2019** :
 - L'élève développe des compétences et renforce son **pouvoir d'agir**.
 - L'EPS est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable **éducation à faire des choix**.
 - L'EPS aide l'élève à être **acteur de son projet personnel**.

**Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par »,
devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome »**

Quelles incidences sur la manière d'exercer son métier de professeur d'EPS ?

Les ATTENDUS DE FIN DE LYCEE conçus à l'échelle des CHAMPS D'APPRENTISSAGE

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 1

AFL

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 2

AFL

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 3

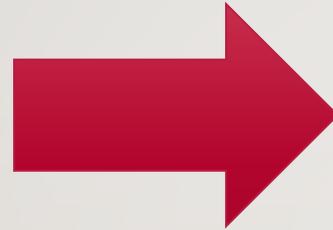
AFL

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 4

AFL

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 5

AFL



Champ d'apprentissage n°1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée Courses, sauts, lancers, natation vitesse.
Champ d'apprentissage n°2	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT.
Champ d'apprentissage n°3	Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique.
Champ d'apprentissage n°4	Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball.
Champ d'apprentissage n°5	Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.

+ Liste académique

+ APSA établissement

« Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel »

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ORGANISATION DU PARCOURS DE FORMATION DES ÉLÈVES

- **Le parcours de formation des élèves au lycée doit proposer des apprentissages dans les AFL des cinq champs d'apprentissage.** Ceci répond à la volonté d'un travail concomitant et intégré des dimensions motrices, méthodologiques et sociales des acquisitions spécifiées dans les AFL
- **L'obligation, en seconde, d'engager les élèves dans un processus de création artistique,** processus souvent peu enseigné au collège. Ceci répond à l'importance, de confronter les élèves dès la seconde au domaine des pratiques artistiques afin d'enrichir leur motricité et de les confronter à la conception d'un projet artistique. Ils découvrent ainsi la richesse culturelle des pratiques physiques qui peut les inciter à choisir d'autres enseignements artistiques pour la suite du cursus
- **Une attention particulière au CA5** en termes de durée de séquence, du fait que ce champ n'est pas présent dans les programmes collège 2015.

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 1

AFLP

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 2

AFLP

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 3

AFLP

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 4

AFLP

CHAMP
D'APPRENTISSAGE 5

AFLP

Les ATTENDUS DE FIN DE LYCEE PROFESSIONNEL conçus à l'échelle des CHAMPS D'APPRENTISSAGE

CA1 : réaliser **sa** performance motrice maximale,
mesurable à une échéance donnée.

CA2 : adapter son déplacement à des environnements
variés et/ou incertains.

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à
être vue et appréciée **par autrui**.

CA4 : conduire **et maîtriser** un affrontement
interindividuel ou collectif pour gagner.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour
développer ses ressources et s'entretenir.

PAS DE LISTE D'APSA

Quelles incidences sur la manière d'exercer son métier de professeur d'EPS ?

Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)

Pas de liste nationale

Des exemples : biathlon, épreuves combinées, raid randonnée, ski, double dutch, gymnastique aérobic, futsal, cross-fitness,...

Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique.

Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.

Les modalités de pratique

Elles constituent plusieurs **voies d'entrée possibles dans le CA** afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle.

Le choix des modalités doit **respecter l'intention principale du champ d'apprentissage** concerné et permettre l'acquisition par les élèves de tous les AFLP de ce champ.

Sur la base du **projet de classe** qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, **les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe.**

Cette diversité constitue **une motivation supplémentaire pour qu'ils s'engagent** dans la pratique, condition indispensable à leurs apprentissages.

L'ESPRIT DE LA RÉFORME ET DES TEXTES : INTÉGRER LA NOTION DE CHOIX

En lycée
et LP

- Le choix, source d'une plus grande motivation, d'une orientation positive et non subie, et d'une mise en projet pour une appropriation active de son parcours de formation.
→ Pour développer l'estime de soi, le plaisir d'apprendre
- Le choix, générateur de prise de responsabilité, d'intégration de rôles et codes sociaux.
→ Pour un vivre-ensemble professionnel et sociétal.

En EPS

- 1 finalité / 5 objectifs généraux / 5 CA / 6AFLP (AFLP 1 et 2 imposés ; 2 AFLP au choix parmi les 4 restants) / 3AFL
- Des règles programmatiques : choix d'activités dans 3 CA sur les 2 années de cursus (CA5 obligatoire au moins 1 fois) sans liste nationale d'APSA.
- L'autonomie de l'élève les « s » des programmes

Dans les
Pratiques

- CHOIX d'équipe: le projet EPS, les APSA supports
- Des choix pour l'enseignant = le projet de classe, les modalités de pratique pour adapter au mieux le parcours de formation au contexte local. (quelles mises en situation? Quelles formes d'organisation? Quels outils....
- Les choix de l'élève dans la certification

UN TRAVAIL COLLECTIF INDISPENSABLE DES ENSEIGNANTS CONCEPTEURS

Equipe EPS :

- Concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique
- Définir le projet de formation des élèves : continuité du parcours de l'élève
- Proposer un parcours équilibré et diversifié : spécificité du public accueilli

Enseignant :

- Concevoir, construire dans le respect du projet pédagogique et au regard des besoins des élèves
- Définir les contextes d'apprentissages spécifiques et la forme de pratique
- Définir des contenus d'enseignement prioritaires dans le respect des programmes

NOUVEAU LYCEE

Le tableau ci-dessous récapitule cette mise en application des programmes et de la certification :

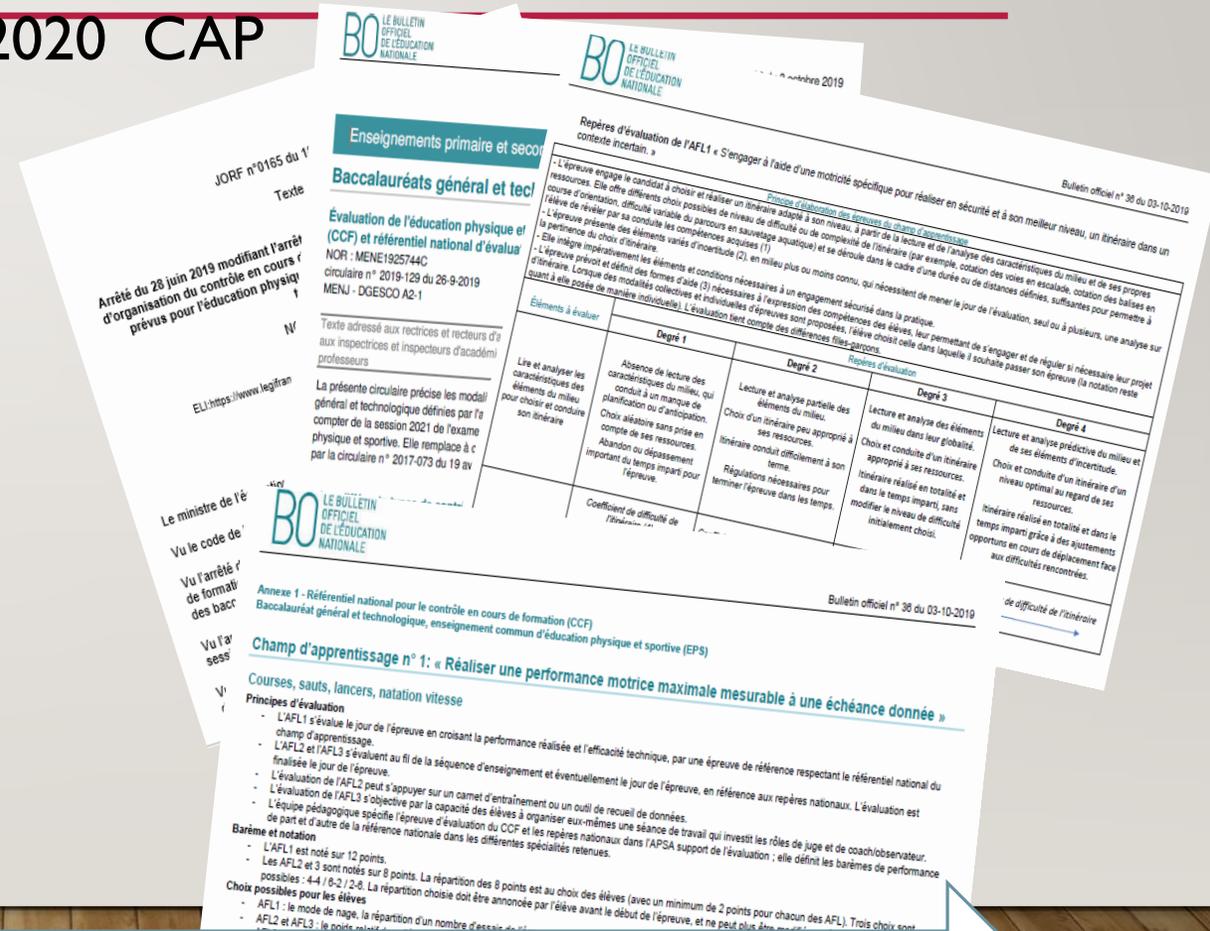
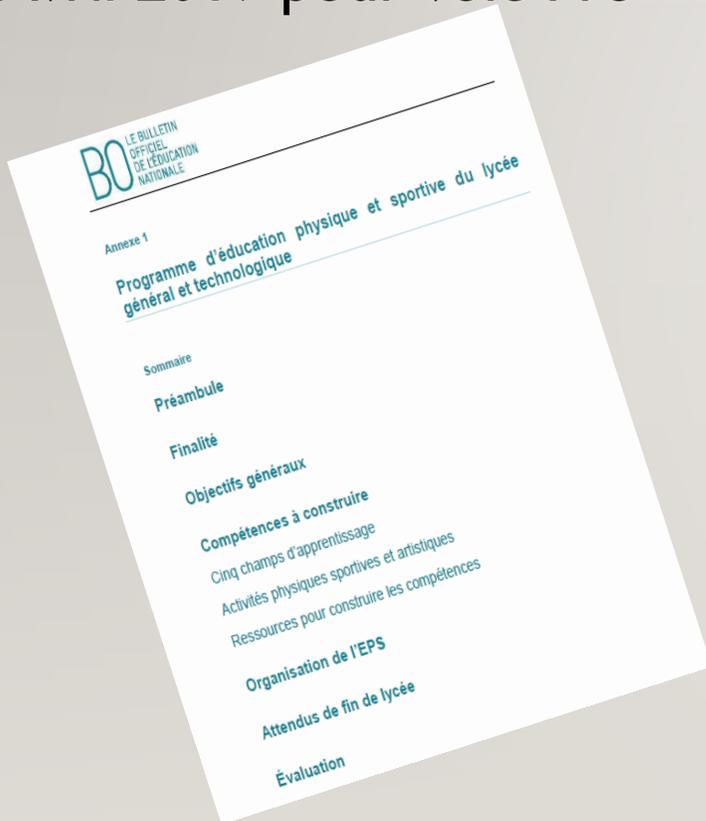
	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022
Enseignement général et technologique	Application des programmes voie GT en 2 ^{nde} et 1 ^{ère} .	Application programmes GT en terminale.	
Enseignement professionnel	Application des programmes voie pro. en seconde Bac pro et CAP première année.	Programmes voie pro en 1 ^{ère} Bac pro et deuxième année de CAP.	Programmes BAC pro en terminale.
Certification	Certification CAP, BAC GT et bac Pro sans changement Bac GT : Les notes de première comptent pour la session 2021, dans les 10% du CC, (enseignement commun et enseignement optionnel).	Nouvelle certification BAC GT. Nouvelle certification CAP. Actuelle certification en BAC Pro.	Nouvelle certification BAC pro.
Options facultatives ponctuelles	Options ponctuelles Bac GT et Bac pro. sans changement.	Arrêt des options ponctuelles en Bac GT. Poursuite de l'organisation des options ponctuelles en Bac Pro.	Arrêt des options ponctuelles en GT, en BAC Pro.
Certification obligatoire ponctuelle	Binômes d'épreuves en contrôle commun ponctuel sans changement.	Nouvelles modalités en Bac GT et CAP : deux épreuves en Bac GT ; une épreuve en CAP Poursuite des binômes d'épreuves en Bac Pro.	Deux épreuves pour tous les examens des Bacs GT et pro. Une épreuve en CAP.

-
- **L'évaluation, la certification**

Les nouveaux textes en EPS : une construction progressive au niveau national

Les programmes Janvier 2019 lycée
Avril 2019 pour voie Pro

Juillet / septembre 2019 L'évaluation en EPS au BAC
Juillet 2020 CAP



De ce qui est à apprendre, à évaluer....

... vers la certification

UNE AUTRE LOGIQUE D'ÉVALUATION

Le programme lycée 2019 indique que « *les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui révèlent les AFL du champ d'apprentissage* » et que « *l'évaluation des acquisitions en cours de formation comme à l'issue des séquences d'enseignement permet à l'élève de se situer et d'apprécier ses acquis* ».

Ces propos invitent à :

- la mise en place d'une évaluation continue formative permettant aux élèves d'apprécier leur progrès (et éventuellement de réajuster leur projet de formation ou de performance)
- une autre logique dans les relations entre formation et évaluation : les professeurs ont à évaluer ce qu'ils ont enseigné (et non à enseigner ce qu'ils doivent évaluer).

Un parcours de formation de l'élève en EPS au lycée à concevoir localement

Les programmes Janvier 2019

Juillet / septembre 2019 L'évaluation en EPS au BAC



POUR Un projet pédagogique d'EPS rénové

BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Annexe 1

Programme d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique

Sommaire

Préambule

Finalité

Objectifs généraux

Compétences à construire

Cinq champs d'apprentissage

Activités physiques sportives et artistiques

Ressources pour construire les compétences

Organisation de l'EPS

Attendus de fin de lycée

Évaluation

Enjeux
d'apprentissage

AFL ou
AFLP

(L)Création
Artistique

PARCOURS DE
FORMATION

Choix de
l'élève

Principes

Barème

Choix Elève

Le 20 juillet 2019

JORF n°185 du 18 juillet 2019

Texte n°37

Arrêté du 28 juin 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux :
d'organisation de contrôle de cours de formation et de l'examen ponctif
prévu pour l'évaluation physique et sportive des baccalauréats gé-
néral et technologique

NOR: MEVE1919 (MIA)

NOR: MEVE1919 (MIA)

BO

Bulletin officiel n°36

Enseignements primaires et secondaires

Baccalauréat général et technologique

Évaluation de l'éducation physique et sportive - Organisation du contrôle de
cours (CC) et référentiel national d'évaluation

NOR: MEVE1919 (MIA)

BO

Bulletin officiel n°36 du 03-10-2019

Représentation de l'évaluation de l'EPS

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>Maîtrise de lecture des caractéristiques de l'élève, qui justifient la prescription de l'activité.</p> <p>Choix réalisés sans prise en compte de ses ressources propres ou de son matériel.</p>	<p>Lecture et analyse pertinentes des données de l'élève.</p> <p>Choix réalisés sans prise en compte de ses ressources propres ou de son matériel.</p>	<p>Lecture et analyse pertinentes des données de l'élève.</p> <p>Choix réalisés sans prise en compte de ses ressources propres ou de son matériel.</p>	<p>Lecture et analyse pertinentes des données de l'élève.</p> <p>Choix réalisés sans prise en compte de ses ressources propres ou de son matériel.</p>
Coefficient d'efficacité de l'évaluation	Coefficient d'efficacité de l'évaluation	Coefficient d'efficacité de l'évaluation	Coefficient d'efficacité de l'évaluation

Annexe 1 - Référentiel national pour le contrôle en cours de formation (CCF) de l'éducation physique et sportive (EPS)

Champ d'apprentissage n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

Courses, sauts, lancers, natation vitesse

Principes d'évaluation

- L'EPS s'évalue à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux. La situation est évaluée à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation.
- L'EPS s'évalue à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux. La situation est évaluée à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation.
- L'EPS s'évalue à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux. La situation est évaluée à l'issue de la séance d'enseignement et d'évaluation.

BO

Bulletin officiel n°36 du 03-10-2019

Etablir des référentiels pour la certification pour chaque APSA enseignée en respectant le cadrage national

De ce qui est à apprendre, à évaluer....

... vers la certification



BAC GT

ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ORGANISATION DU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION

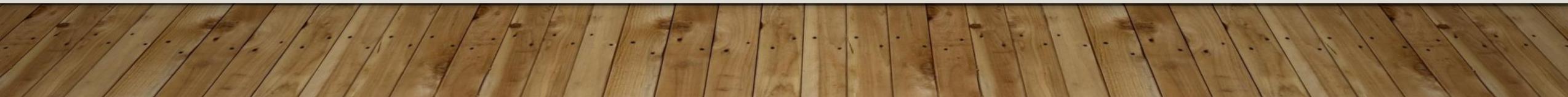
CIRCULAIRE N° 2019-129 DU 26-9-2019

- **La liste nationale** : la liste nationale des activités retenues pour le baccalauréat est fixée dans le programme d'enseignement commun d'EPS.
- **Une liste académique**
- **L'activité établissement** : l'épreuve activité doit relever de particularités de l'établissement.
- **Le référentiel national d'évaluation** est établi pour chacun des champs d'apprentissage
- **La déclinaison du référentiel d'évaluation pour les activités académiques** est élaborée sous la responsabilité de l'inspection pédagogique régionale d'EPS.
- **La co-évaluation** est réalisée par deux enseignants d'EPS de l'établissement, dont l'un des deux est l'enseignant du groupe classe
- **Le projet annuel de protocole d'évaluation** définit pour chacun des types d'enseignement dispensés dans l'établissement.
- **La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes** valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés, **notamment les déclinaisons du référentiel par activité, en vérifiant que ces éléments respectent bien le cadre national.**
- **La commission nationale d'évaluation de l'EPS**

Certificat d'aptitude professionnelle
Évaluation de l'éducation physique et sportive
Organisation du contrôle en cours de formation (CCF)
référentiel national d'évaluation
Circulaire du 17-7-2020

- **Les différents types de contrôles pour la certification**

En fonction du statut de l'établissement et de la situation scolaire de chaque candidat durant l'année de préparation au CAP

- **Le contrôle en cours de formation** repose sur un ensemble certificatif comportant 2 épreuves dans 2 APSA de 2 CA différents qui ont lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Les dates sont définies par les établissements scolaires.
 - **L'examen ponctuel terminal** s'appuie sur une épreuve choisie parmi celle proposées . La date est fixée par le recteur en année terminale de la formation.
 - **Le contrôle adapté** destiné aux candidats reconnus en situation de handicap, présentant une inaptitude partielle ou SHN.
- 

La certification : des référentiels reposant sur une matrice commune

- Principes
 - Temps de l'évaluation
 - Situation
 - Modalités
 -
- Barème
 - Référentiel avec 4 degrés de réalisation
 - Répartition des points sur AFL1 (entre les éléments et par degré)
 - Répartition des points AFL2 AFL3
- Choix pour l'élève
 - Pour l'AFL1 AFL2 AFL3 différentes nature
 - AFL2 et AFL3 poids relatif de l'évaluation

Baccalauréat général et technologique, enseignement commun d'éducation physique et sportive (EPS)
Référentiel national pour le contrôle en cours de formation (CCF)

Champ d'apprentissage n° 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »

Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT

Un cadrage identique pour tous les champs

principes

barème

Choix

Des descripteurs précis de la situation

Principes d'évaluation

- L'AFL1 s'évalue le jour du CCF en croisant la difficulté de l'itinéraire choisi, la pertinence du choix de ce niveau de difficulté et l'efficacité du déplacement, par une épreuve de référence respectant le référentiel national du champ d'apprentissage.
- L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux.
- L'évaluation de l'AFL2 peut s'appuyer sur un carnet d'entraînement ou un outil de recueil de données.
- L'équipe pédagogique spécifie l'épreuve d'évaluation du CCF et les repères nationaux dans l'APSA support de l'évaluation.

Barème et notation

- L'AFL1 est noté sur 12 points (chacun des éléments est noté au moins sur 4 points).
- Les AFL2 et 3 sont notés sur 8 points. La répartition des 8 points est au choix des élèves (avec un minimum de 2 points pour chacun des AFL). Trois choix sont possibles : 4 - 4 / 6 - 2 / 2 - 6. La répartition choisie doit être annoncée par l'élève avant le début de l'épreuve, et ne peut plus être modifiée après le début de l'épreuve.

Choix possibles pour les élèves

- AFL1 : choix de la difficulté de l'itinéraire, éventuellement choix d'une modalité de pratique individuelle ou collective.
- AFL2 et AFL3 : le poids relatif dans l'évaluation.

Repères d'évaluation... à réaliser à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain. »

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage

- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de la lecture et de l'analyse des caractéristiques du milieu et de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de complexité de l'itinéraire (cotation des voies en escalade, cotation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage aquatique) et se déroule dans un environnement de distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences acquises (1)
- L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu plus ou moins connu, qui nécessitent, pour leur réalisation, une analyse sur la pertinence du choix d'itinéraire.
- Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé.
- L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences acquises. Lorsque des modalités collectives et individuelles d'épreuves sont proposées, le candidat doit être capable de passer son épreuve (la notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'évaluation tient compte des différences filiales.

Des repères précis par degré x4

Des éléments de calcul du barème

AFL1 évalué en 2 éléments distincts

Éléments à évaluer	Repères d'évaluation			
	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Lire et analyser les caractéristiques des éléments du milieu pour choisir et conduire son itinéraire	Absence de repères identifiables et de points d'appui	Lecture et analyse des éléments du milieu et de ses ressources. Choix d'un itinéraire approprié à ses ressources	Lecture et analyse des éléments du milieu et de ses ressources. Choix et conduite d'un itinéraire approprié à ses ressources	Lecture et analyse prédictive du milieu dans leur globalité. Choix et conduite d'un itinéraire d'un niveau optimal au regard de ses ressources
Adapter son déplacement en fonction des caractéristiques du milieu et de son projet d'itinéraire	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (4)	Coefficient de difficulté de l'itinéraire	Coefficient de difficulté de l'itinéraire	Coefficient de difficulté de l'itinéraire
	Milieu subi Actions en réaction sans anticipation Techniques mobilisées (placements, lignes d'appui, direction, orientation et intensité des forces ou des déplacements) peu efficaces et non adaptées aux caractéristiques du milieu	Réalisation du déplacement de manière séquentielle ou discontinue, par ajustements successifs Différenciation insuffisante des techniques mobilisées pour répondre de manière appropriée aux exigences du milieu et au projet d'itinéraire	Déplacement continu dans les zones de moyenne difficulté Déplacement adapté aux principales caractéristiques et problèmes posés par le milieu, en fonction du projet d'itinéraire Différenciation et enchaînement des techniques mobilisées	Déplacement fluide sur l'ensemble du parcours Déplacement anticipé et adapté à la majorité des problèmes ou difficultés posés par le milieu, en lien avec le projet d'itinéraire Différenciation et enchaînement de techniques anticipées et ajustées aux variations du milieu

Repères d'évaluation pour le contrôle en cours de formation (CCF) : CCF

- (1) Un abandon ou un dépassement important de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est fixée doivent être considérés comme un indicateur d'un choix d'itinéraire inapproprié de l'élève (degré 1 du 1er élément 1 de l'AFL1)
- (2) Lorsque l'épreuve se déroule dans un milieu connu (sauvetage en piscine par exemple), l'incertitude peut ne pas être liée à la découverte du milieu mais d'une autre nature, événementielle par exemple (nombre de mannequins à sauver, moment de leur coulée...)
- (3) Par exemple, grimpe en tête ou en mouli-tête en escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, modalités de régulation du projet initial...
- (4) Pour chacun des deux éléments de l'AFL1, les coefficients de difficulté des itinéraires réalisés par l'élève (par exemple cotation de l'itinéraire) sont notés sur 4. Les coefficients de difficulté des itinéraires réalisés par l'élève sont notés sur 4. Les coefficients de difficulté des itinéraires réalisés par l'élève sont notés sur 4. Les coefficients de difficulté des itinéraires réalisés par l'élève sont notés sur 4.

Des descripteurs explicites pour chaque degré

Repères d'évaluation de l'AFL2 « S'entraîner individuellement dans un environnement incertain »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
Entraînement inadapté • Répétition et répartition des efforts dans le temps insuffisantes ou aléatoires • L'élève agit sans apprécier la pertinence de ses choix ni analyser ses prestations, dans un cadre individuel ou collectif	Entraînement partiellement adapté • Gestion de l'effort (intensité, répétition et répartition) peu appropriée aux caractéristiques du milieu et au projet d'itinéraire • L'élève identifie quelques éléments repérables de sa prestation, individuelle ou collective, les étiquette et les classe dans un cadre d'analyse de sa pratique	Entraînement adapté • Gestion des efforts (intensité, répétition et répartition) appropriée par rapport aux caractéristiques du milieu et du projet de déplacement • L'élève analyse régulièrement ses prestations et les classe dans un cadre d'analyse de sa pratique	Entraînement optimisé • Gestion appropriée et régulation permanente des efforts par rapport aux caractéristiques du milieu et du projet de déplacement. • L'élève analyse régulièrement ses prestations et ses choix, individuels ou collectifs, et se fixe des objectifs concrets pour progresser à court et moyen terme

Des éléments de barème à répartir

Repères d'évaluation de l'AFL3 « Coopérer pour réaliser un projet de déplacement en milieu incertain »

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
• Approximation dans la mise en œuvre des consignes et des rôles essentiels liés à la sécurisation individuelle et collective de la pratique • L'élève est centré sur sa propre pratique	• Application des consignes et tenue des rôles essentiels liés à la sécurisation individuelle et collective de la pratique, mais la mise en œuvre peut manquer de réactivité ou d'assurance. • L'élève adhère aux conditions d'organisation	• Maîtrise des éléments et tenue efficace des rôles nécessaires à la sécurisation individuelle et collective, dans des situations variées. • L'élève coopère et s'implique dans les analyses et prises de décisions collectives	• Maîtrise des éléments, des rôles et conditions nécessaires à la sécurisation individuelle et collective. Aide aux apprentissages des autres élèves • L'élève apprécie et s'adapte aux ressources des partenaires dans les analyses et prises de décision collectives

Principes

Principes d'élaboration de l'épreuve

Eléments à évaluer			Repères d'évaluation			
			Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
AFL1 : S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées Note/12	Réaliser et maîtriser des formes corporelles de plus en plus complexes techniquement Note/.... (min4)	0<1.5pts	2<3pts			
	Composer et présenter un enchaînement à visée esthétique/ acrobatique Note/.... (min 4)					
AFL2 : Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions	6 pts 4pts 2pts					
AFL3 : Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective	2pts 4pts 6pts					

Barème

Choix

Les principes certificatifs communs à tous les champs d'apprentissage :

1/ **LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE** (SOUS FORME DE TEXTE ; DESCRIPTION COMPLÈTE DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE)

2/ **L'INTITULÉ DES 4 AFLP ÉVALUÉS ET LEURS COMPOSANTES SONT À DÉCLINER EN
4 DEGRÉS.**

3/ **AFLP 1 ET AFLP2 ÉVALUÉS SUR 12 POINTS**, RÉPARTIS RESPECTIVEMENT SUR 7 ET 5 POINTS.

4/ **CHOIX DE L'ENSEIGNANT** DE 2 AUTRES AFLP PARMIS LES 4 RESTANTS ÉVALUÉS SUR 8 POINTS
(CHOIX DE L'ÉLÈVE AVEC CONCERTATION POSSIBLE AVEC L'ENSEIGNANT POUR LA RÉPARTITION EN 2-4-6)

5/ **DEUX MOMENTS D'ÉVALUATION SONT PRÉVUS** : L'UN À L'OCCASION D'UNE SITUATION EN FIN DE SÉQUENCE (AFLP 1 ET 2 OBLIGATOIRE) ET L'AUTRE AU FIL DE LA SÉQUENCE POUR LES DEUX AUTRES AFLP RETENUS.

**PRÉDOMINANCE DE LA COMPÉTENCE DES ÉLÈVES : ENTRÉE PAR LES DEGRÉS D'ACQUISITION AVEC AJUSTEMENT
PAR LA PERFORMANCE.**

Les principes certificatifs singuliers à chaque champs d'apprentissage :

CAI

2 niveaux de positionnement qualitatifs au sein de chaque degré.

		Repères d'évaluation																			
		Degré 2					Degré 3					Degré 4									
		-		+			-		+			-		+							
		<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise ses ressources bien en deçà de ses capacités. Il répartit ses efforts de façon aléatoire. 					<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise modérément et/ou ponctuellement ses ressources. Il répartit ses efforts de manière inadaptée. 					<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise ses ressources de manière conséquente pour produire ses performances. Il répartit lucidement les efforts sur l'ensemble de l'épreuve. 					<ul style="list-style-type: none"> Il mobilise pleinement ses ressources (de différentes natures). Il répartit stratégiquement ses efforts sur l'ensemble de l'épreuve. 				
Note sur 7 points		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15				
Performance Barème établissement		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o				
AFLP2 - Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.		<ul style="list-style-type: none"> Il crée de la vitesse mais ne l'entretient pas ou ne la contrôle pas suffisamment. La motricité est souvent atone et les actions confuses. Les placements, les déplacements segmentaires et la coordination des actions sont difficilement contrôlés, limitant la prolongation de l'effort ou présentant même un risque pour son intégrité physique. 					<ul style="list-style-type: none"> Il crée de la vitesse qu'il entretient sur une courte durée. La motricité parfois déséquilibrée, manque de tonicité, d'amplitude et/ou de fréquence. Dans ses actions propulsives insuffisamment coordonnées ou mal orientées, l'élève s'éloigne des trajets et des trajectoires efficaces. 					<ul style="list-style-type: none"> Il crée et entretient la puissance (Force X Vitesse) sur des trajectoires de plus en plus proches de l'idéal. Les placements et déplacements des différents segments permettent des appuis solides et des actions de propulsion efficaces même si la motricité reste énergivore. 									
Note sur 5 points		0 ----- 0,5 pt					1 pt ----- 2 pts					2,5 pts ----- 4 pts					4,5 pts ----- 5 pts				

Nomogramme obligatoire sur AFLP I : entre une perf et un positionnement de compétence /7pts.

Les principes certificatifs singuliers à chaque champs d'apprentissage :

CA2

Situation d'évaluation de fin de séquence : 12 points

Principe d'élaboration des épreuves du champ d'apprentissage				
<p>- L'épreuve engage le candidat à choisir et réaliser un itinéraire adapté à son niveau, à partir de ses propres ressources. Elle offre différents choix possibles de niveau de difficulté ou de notation des balises en course d'orientation, difficulté variable du parcours en sauvetage, distances définies, suffisantes pour permettre à l'élève de révéler par sa conduite les compétences attendues.</p> <p>- L'épreuve présente des éléments variés d'incertitude (2), en milieu connu, qui nécessitent la pertinence du choix d'itinéraire.</p> <p>- Elle intègre impérativement les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé.</p> <p>- L'épreuve prévoit et définit des formes d'aide (3) nécessaires à l'expression des compétences attendues et de réguler si nécessaire les conditions de l'épreuve.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont proposées dans le tableau ci-dessous et sont liées à son épreuve. La notation reste quant à elle posée de manière individuelle). L'élève ne tient compte des différents</p>				
AFLP évalués	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
<p>AFLP1 - Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'élève choisit un parcours souvent inadapté à ses ressources. Le parcours n'est réalisé que partiellement. Il connaît peu les signaux d'alerte (4), le renoncement est subit et non anticipé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève réussit aisément un parcours souvent trop facile au regard de ses ressources. Il connaît les signaux d'alerte mais ne mobilise pas les techniques et méthodes en vue d'en atténuer les effets. La possibilité de renoncer est choisie tardivement et/ou à la suite d'hésitations multiples. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève choisit un parcours adapté à ses ressources et le mène à son terme. Il connaît les principaux signaux d'alerte et mobilise des compétences en vue d'en atténuer les effets. Le renoncement est un acte volontaire et anticipé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève choisit des parcours exigeants qu'il réussit très régulièrement en exploitant pleinement ses ressources. Il connaît les signaux d'alerte et anticipe pour pouvoir en reculer les effets. Le renoncement est un acte volontaire et anticipé.
Note sur 7 points	Itinéraire non réalisé, impossibilité d'estimer la difficulté. 0 point ----- 1 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 1,5 point ----- 3 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 3 points ----- 5 points	Coefficient de difficulté de l'itinéraire (5) 5 points ----- 7 points
<p>AFLP 2 - Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'élève produit des éléments aléatoires avec de fréquents déséquilibres involontaires. Il réalise une prestation très pauvre sans préoccupation d'être apprécié et jugé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève juxtapose des éléments qui sont ébauchés sans grande stabilité. Il réalise une prestation impersonnelle, composée d'éléments minimalistes. Il tient partiellement compte du placement des spectateurs / des juges. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève accentue les paramètres du mouvement, les éléments sont simples et liés. Il réalise une prestation qui se personnalise, composition, mise en scène et exécution sont organisées en fonction du spectateur / du juge. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève réalise une prestation originale et personnelle, composition, mise en scène et interprétation créent des effets.
Note sur 5 points	0 point ----- 0,5 point	1 point ----- 2 points	2,5 points ----- 4 points	4,5 points ----- 5 points

1/choix de niveau de difficulté ou complexité
2/engagement dans un milieu varié ou incertain
3/ Intégration des éléments de sécurité
4/ notion de temps imparti
5/Définition des formes d'aide.

Positionnement de l'élève dans un degré d'acquisition puis ajustement dans le degré en fonction de la difficulté.